



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
DECISION n° 2022-526
3-6 Autres actes de gestion du domaine privé

OBJET : Convention de mise à disposition de la Salle de Fêtes de Cazaux à l'association « Point Artistique »

Direction des Affaires générales
Service vie civile et citoyenne
Réf. MF/ CB256281
DGS :
DGA :
CAB :
CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH

VU l'article L 2122-22 et L 2122-23 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que la Ville de la teste de Buch est propriétaire de salles qui ont pour vocation d'accueillir les associations pour y exercer leurs activités,

Considérant que l'association « **Point Artistique** » souhaite organiser une section musique,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De mettre à disposition de l'association « **Point Artistique** » dont le siège social se situe 4, rue des Tailladins-33260 La Teste de Buch et représentée par son président M. Gérard REIX, la Salle des Fêtes de Cazaux, un créneau par semaine le jeudi durant l'année 2022/2023 ;

ARTICLE 2 :

Cette occupation est consentie à titre gratuit.

La ville prendra à sa charge les coûts liés à l'usage du lieu.

La convention est conclue pour la période du 22 septembre 2022 au 01 juin 2023.

ARTICLE 3

Monsieur Le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à La Teste de Buch, le 11/10/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20221011-DEC2022_526-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2022

Affichage : 17/10/2022

Le Maire de la Teste de Buch Patrick DAVET




Patrick DAVET
Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde